

Ménigoute 2008

Festival International du Film Ornithologique



Conférence – débat organisée par Poitou Charentes Nature

Recueil des contributions écrites des intervenants

mercredi 29 octobre 2008
15h - 17h Ménigoute / Collège Maurice Fombeure

Les pesticides après le Grenelle de l'environnement

Plus d'informations sur : www.poitou-charentes-nature.asso.fr

CONFÉRENCE - DÉBAT
Organisée par Poitou-Charentes Nature dans le cadre du Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute.
Animée et diffusée sur les ondes par Radio Accords Poitou.

Réalisée avec l'appui de la Région Poitou-Charentes et de la Direction Régionale de l'Environnement.

Contact & informations

Poitou-Charentes Nature – 14 rue Jean Moulin, 86240 Fontaine-le-Comte
05 49 88 99 23 / pc.nature@laposte.net
www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Déroulement de la conférence

Animateur : Mickaël LAHCEN, Radio Accords Poitou

1^e partie

Guy PAILLOTIN	<u>Académie d'Agriculture de France</u> , Président du Comité Opérationnel (COMOP) Écophyto 2018 au Grenelle de l'Environnement
Bertrand BRUNET	<u>CHU de Poitiers</u> , Toxicologie professionnelle et de l'environnement
Dominique FOURRÉ	<u>Service Régional de Protection des Végétaux Poitou-Charentes</u> , adjoint au chef de service de la protection des végétaux, représentant M. Martin GUTTON, DRAF
Michel CAILLON	<u>Poitou-Charentes Nature</u> , Vice-Président
Jean-Luc DENIS	<u>Ville de Melle</u> , responsable du Service espaces verts

2^e partie

Guy PAILLOTIN	<u>Académie d'Agriculture de France</u>
Marie LEGRAND	<u>Conseil Régional Poitou-Charentes</u> , Vice-Présidente, Présidente de la Commission Environnement
Sébastien DUGLEUX	<u>Conseil Général des Deux-Sèvres</u> , Vice-Président, Président de la commission Eau – Assainissement – Déchets – Espace rural
Bruno LEPOIVRE	<u>Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres</u> , Président de la Commission Environnement
Michel CAILLON	<u>Poitou-Charentes Nature</u> , Vice-Président

*Merci à nos intervenants pour avoir trouvé le temps de nous
communiquer leur contribution par écrit.*

Il me semble que la règle du jeu retenue pour cette « conférence » est d'être concis et donc synthétique. Je vais donc aller à ce qui me paraît essentiel dans le plan retenu aujourd'hui pour réduire, si possible, de moitié et en dix ans l'usage des phytosanitaires.

1. Quel indicateur de progrès a été retenu et pourquoi ?

Trois grands types d'indicateurs sont à notre disposition :

1) Les masses de matière active mises en œuvre : elles mesurent l'efficacité des produits, point qui n'est pas à négliger, et qui gouverne largement l'innovation industrielle. Pourtant il ne s'agissait pas là de la priorité du Grenelle de l'environnement parce qu'elle se voulait novatrice.

2) Les indicateurs d'impact sur l'environnement et la santé. Ils sont naturellement essentiels. Mais en dehors du fait qu'on n'en dispose pas vraiment dans notre pays (nous avons recommandé de pallier ce défaut), il ne s'agissait pas là non plus de l'objectif dégagé par le Grenelle de l'environnement. Peut-on par exemple dire qu'il faudrait diminuer de moitié et en dix ans les risques éventuels des phytosanitaires pour la santé ? Non, la préservation de notre santé passe par d'autres procédures : retrait du marché de produits dangereux, gestion rigoureuse des produits les plus toxiques.

3) Nous avons retenu pour mesurer le progrès dont nous étions en charge, un indicateur de fréquence d'utilisation des phytosanitaires. Pourquoi ? Parce qu'il est adapté au propos du Grenelle de l'environnement, propos qui fédère les « intérêts » des organisations soucieuses de l'environnement et les agriculteurs : ménager la durabilité des exploitations agricoles et par là même la santé de notre territoire.

Pour autant, nous n'avons pas retenu l'indicateur le plus connu (IFT) parce qu'il n'est mesurable que sur le terrain et difficilement consolidable au niveau national. Ainsi avons-nous défini un nouvel indicateur le NODU qui est le ratio des quantités de substances vendues par les doses unitaires de substances actives jugées efficaces pour un traitement. Le NODU n'est pas si facile que cela à mettre en œuvre, mais il permet à l'ensemble des parties prenantes de suivre dans la clarté, l'évolution de l'usage des phytosanitaires, à rythme annuel et dans la durée, ce que n'autorise pas l'IFT. Celui-ci reste pourtant une bonne référence au niveau local.

2. Quel rythme du progrès peut-on imaginer sur dix ans ?

Au stade où nous en sommes force est de constater qu'on ne peut jouer que sur l'amélioration des pratiques des agriculteurs, car l'ensemble du processus d'innovation publique et privée n'est pas actuellement orienté vers ce nouvel objectif de réduction de l'usage des phytosanitaires.

Il convient donc sans tarder : 1) de former les agriculteurs, dans leur ensemble, aux pratiques déjà éprouvées qui conduisent à une moindre utilisation des phytosanitaires.

L'un des arguments, pour la réussite de ce plan de formation, doit être l'avantage que les agriculteurs trouveront dans leur compte d'exploitation.

2) de donner plus d'espace, notamment réglementaire, à quelques solutions alternatives (Biocontrôle), qui ne couvrent pas l'ensemble du problème mais qu'il ne faut en aucun cas négliger. Les « petits ruisseaux font les grandes rivières ».

3) d'ouvrir intellectuellement la recherche publique et privée à ce nouvel enjeu, pour que nous puissions disposer d'ici dix ans d'innovations significatives.

3. Assainir, réguler et compléter le rôle dévolu au marché.

La diminution de l'usage des intrants pénalise nécessairement dans l'immédiat certains acteurs de notre économie, même si à moyen terme, et c'est à souhaiter, elle se révélera positive pour l'ensemble de notre économie.

Dès lors, pour mener à bien cette transition, l'État doit intervenir notamment dans le domaine de la certification du conseil, de la préconisation, de la vente. Enfin, l'État doit assumer ses responsabilités régaliennes en matière d'avertissement et d'alerte.

Voilà où nous allons, à mon sens le plan Écophyto 2018 va y aider puissamment, dès lors où l'ensemble des partenaires du Grenelle de l'environnement resteront très étroitement associés à sa mise en œuvre.

Dr Bertrand BRUNET

Pharmacien Toxicologue
Laboratoire de Toxicologie et Pharmacocinétique
(Service du Dr Patrick MURA)
CHU de POITIERS

Pesticides et Santé

Les pesticides sont des substances chimiques visant à assurer la destruction ou à prévenir l'action des animaux, végétaux, micro-organismes ou virus nuisibles. On distingue 5 groupes en fonction de leur utilisation :

- insecticides, acarides, nématocides
- fongicides
- molluscicides
- rodenticides
- herbicides.

Parmi le premier groupe des insecticides se trouve les deux classes les plus fréquemment retrouvées dans les contextes d'intoxications. Les organochlorés dont le DDT était le chef de file, sont maintenant abandonnés et interdits pour la plupart en raison de leur très grande rémanence dans le sol. L'intoxication aiguë (par contact, ou ingestion volontaire ou accidentelle) se caractérise par des troubles digestifs, neurologiques, musculaires et respiratoires. L'intoxication chronique (par expositions répétées) peut entraîner une chloracné, une atteinte neurologique. L'effet cancérigène est discutable.

Les organophosphorés comme le malathion, ont remplacé les organochlorés car ils ont une très faible rémanence, ils sont rapidement dégradés dans le sol. Ils sont par contre beaucoup plus toxiques notamment lors d'intoxications aiguës qui peuvent être mortelles. Ils ont une action anticholinestérasique. L'acétylcholine est un médiateur chimique nécessaire à la transmission de l'influx nerveux. L'intoxication se caractérise en premier lieu par des troubles gastro-intestinaux, une hypotension puis des convulsions et une paralysie des muscles respiratoires. Les intoxications chroniques sont rares du fait de leur dégradation rapide.

Pour tous les pesticides des effets chroniques sur la santé peuvent être évoqués. Trois catégories de pathologies ont été plus particulièrement étudiées. Les troubles neurologiques, les troubles de la reproduction et les cancers. Les différentes études réalisées ont généralement porté sur des personnes très exposées travailleurs en charge de la production de pesticides, ouvriers agricoles et leur famille. Les données manquent encore sur la population générale pour définir les risques à très long terme de personnes exposées par le biais de l'eau de boisson ou des aliments courants.

Parmi les troubles neurologiques pouvant être associés à l'utilisation de pesticides, on retrouve :

- des polyneuropathies (troubles sensitifs et moteurs),
- des troubles neuropsychologiques,
- la maladie de Parkinson

En ce qui concerne les troubles de la reproduction différents phénomènes en relation avec l'exposition aux pesticides ont été étudiés :

- infertilité masculine et féminine
- prématurité
- retard de croissance intra utérin
- malformations congénitales.

Enfin la relation entre cancers et pesticides est la plus étudiée à ce jour. Différentes localisations sont évoquées :

- les lymphomes malins non hodgkinien
- tumeurs cérébrales
- cancers hormono-dépendants (prostate, sein, ovaire, testicule)
- cancers de l'enfant (leucémie, néphroblastome).

En conclusion, il est très difficile compte tenu de la grande variété des molécules impliquées et nombreux effets différents qui sont engendrés, d'obtenir une réponse catégorique pour mettre en cause tel ou tel produit dans telle ou telle pathologie. Il est toutefois indéniable que les pesticides ont des répercussions sur la santé et qu'une réduction de l'utilisation des composés les plus toxiques est souhaitable.

Quelques définitions utiles :

DL50 : Indicateur quantitatif de la toxicité d'une substance. En général la quantité d'une substance ingérée qui cause la mort de 50% d'une population animale (le plus souvent les pesticides sont testés sur des populations de rats).

VME : Valeur Moyenne d'Exposition. C'est la concentration moyenne d'un toxique à ne pas dépasser dans l'ambiance de travail sur une journée de 8 heures ou une semaine de 40 heures.

VLE : Valeur Limite d'Exposition. C'est la concentration maximale d'un toxique à ne pas dépasser dans l'ambiance de travail pendant plus de 15 minutes par jour.

LMR : Limite Maximale de Résidus. C'est la teneur maximale autorisée de résidus de pesticides pouvant se trouver dans ou sur un produit destiné à l'alimentation humaine ou animale (viande, fruits...).

CRM : Cancérogène Mutagène Reprotoxique : classification qui permet de définir la dangerosité des substances chimiques. Le classement actuel fait état de plusieurs seuils : 1 (certain), 2A (très probable), 2B (soupçonné), 3 (doute en l'absence d'informations sérieuses disponibles).

Michel CAILLON

Poitou-Charentes Nature
14 rue Jean Moulin
86240 FONTAINE LE COMTE
05.49.88.99.23
pc.nature@laposte.net

PESTICIDES ET BIODIVERSITE

Le déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale est interprété par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature comme le résultat de trois causes principales: l'effet de serre, la dégradation des habitats et la concurrence des espèces envahissantes.

Si nous appliquons la deuxième cause aux pays industrialisés comme la France nous constatons que si les espèces des milieux bâtis se sont à peu près maintenues, celles des milieux agricoles sont en chute spectaculaire. Or la France est le 3^e utilisateur mondial de pesticides et le premier en Europe. L'emploi annuel de plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an a contribué à la chute récente et brutale des effectifs de nombreuses espèces de plantes et d'animaux qui figurent maintenant sur la liste rouge des espèces à protéger.

Comment en est on arrivé là ?

L'avènement de la PAC en 1995 a favorisé la pratique des grandes cultures à hauts rendements d'espèces en nombre limité, essentiellement maïs, blé, colza et tournesol, grâce à l'usage intensif des engrais, des pesticides appelés pompeusement « produits phytosanitaires », et de l'irrigation.

Intéressons nous plus précisément à deux aspects de l'impact sur la biodiversité de deux types de pesticides très largement utilisés dans les grandes cultures en Poitou-Charentes :

- la dégradation de la biodiversité végétale et de l'avifaune par l'usage d'herbicides,
- la surmortalité des insectes pollinisateurs occasionnée par l'épandage d'insecticides neurotoxiques.

Dégradation de la biodiversité végétale et de l'avifaune par l'usage d'herbicides

Amorcé depuis les années 1960, l'usage d'herbicides justifié par la concurrence exercée par les « mauvaises herbes » sur les céréales à paille a tout d'abord entraîné le déclin des messicoles dont beaucoup sont maintenant en voie de disparition : bleuets, adonis goutte de sang, nielles des blés, nigelles. L'arrivée sur le marché de nouvelles molécules de plus en plus perfectionnées, qu'il s'agisse de **dés herbants sélectifs** ou de **dés herbants totaux** comme le glyphosate, commercialisé sous le terme de round up, a permis d'augmenter les rendements dans les cultures de maïs, de colza et de tournesol par l'élimination des coquelicots et de nombreuses vivaces telles que chiendent, rumex et chardons des champs.

Simultanément sont apparus deux types d'effets indésirables : d'une part la réduction de la disponibilité en graines de plantes sauvages a eu pour conséquence une **baisse des effectifs des oiseaux granivores**, qu'ils soient migrateurs comme les cailles des blés ou les tourterelles des bois friandes en graines de fumeterre, ou sédentaires comme les moineaux friquets ou les perdrix; et, d'autre part, l'apparition de souches de mauvaises herbes résistantes aux dés herbants et qui ont occupé la place des autres

mauvaises herbes éliminées par les désherbants, donnant lieu à des densités spectaculaires de **plantes invasives** dans les cultures de tournesol, de sorgho ou de maïs engendrant des baisses de rendement atteignant 70 %.

Tel est le cas de l'ambroisie, plante de mauvaise réputation en raison de son pollen hautement allergisant et qui commence maintenant à envahir certains habitats naturels comme les berges de rivières ou les pelouses des bords de route. On a ainsi l'exemple d'une espèce exotique introduite dans notre pays qui doit son succès à la perte de biodiversité dans les grandes cultures et qui occasionne maintenant à son tour un début d'appauvrissement de la biodiversité de certains espaces naturels. Étrange destin pour cette plante originaire d'Amérique du Nord longtemps passée inaperçue, mais que l'homme a contribué involontairement à rendre invasive.

La surmortalité des insectes pollinisateurs par épandage d'insecticides neurotoxiques.

L'utilisation d'insecticides justifiée par la nécessité d'éliminer les insectes ravageurs dans de nombreuses cultures a malheureusement eu des effets désastreux sur les insectes prédateurs utiles comme les coccinelles ou les carabes. De nombreuses observations convergentes montrent que les traitements phytosanitaires à base d'insecticides ont eu aussi des effets importants sur les insectes pollinisateurs qui subissent des pertes immédiates ou différées affectant soit les adultes soit leurs larves. Or les insectes pollinisateurs sont de remarquables auxiliaires de l'agriculture puisqu'ils amplifient la production des fruits et des graines chez les plantes à pollinisation entomophile (arbres fruitiers, colza, tournesol, tomates, haricots, luzernes...) et que certains, comme les abeilles, contribuent aussi à produire du miel, du pollen et de la gelée royale.

L'intoxication des insectes a d'abord eu lieu au contact direct des insecticides après épandage aérien, soit sur des végétaux (arbres fruitiers par exemple), soit sur le sol (cas des sauterelles en Afrique). Mais on utilise maintenant des **insecticides systémiques** qui sont absorbés par la plante et véhiculés à l'ensemble de ses organes végétatifs ou reproducteurs, racines, tiges, feuilles et fleurs, permettant la destruction des chenilles sur les feuilles, et celles des pucerons sur les racines et les tiges florales. L'intoxication peut aussi se faire au contact du pollen, du nectar, et même du miellat rejeté par les pucerons condamnant les insectes pollinisateurs : abeilles, bourdons, mouches et papillons. Depuis une dizaine d'années on sème directement des **semences enrobées d'insecticides** qui peuvent être à la fois de contact (ce qui permet d'éliminer les larves souterraines : vers blancs, vers gris, taupins ...), et systémiques car ils sont absorbés par la plantule puis véhiculés dans toute la plante lors de sa croissance tuant au passage les ravageurs externes (chenilles, mouches, altises, pucerons) mais contaminant aussi les abeilles même à très faible dose.

Parmi les produits utilisés on en relève trois qui appartiennent à la catégorie des **insecticides neurotoxiques** et dont l'efficacité contre les insectes ravageurs est certaine en raison de leur propriété de blocage de l'influx nerveux au niveau des synapses ce qui entraîne des mouvements désordonnés chez l'insecte puis sa mort. Deux d'entre eux, le gauchio et le régent, ont été interdits à la vente en France en raison d'un important taux de mortalité chez les abeilles, mais non en Belgique ni en Espagne ce qui a permis à 16 commerçants français peu scrupuleux d'utiliser des circuits clandestins pour les revendre dans tout le sud-ouest. On attend toujours le verdict du procès de ces 16 prévenus inculpés à St Gaudens. Le troisième insecticide neurotoxique encore utilisé en France malgré son interdiction en Allemagne est le

cruiser. On prétend manquer de preuves en France quant à sa toxicité par l'intermédiaire du pollen; il est vrai que dans notre pays c'est le fabricant du produit qui doit apporter la preuve de sa toxicité ! Pendant ce temps les ruches continuent de se vider de leurs habitants...

Ajoutons que cette hécatombe d'insectes est à son tour **préjudiciable à la faune des insectivores** dont on constate aussi un effondrement des effectifs notamment chez les oiseaux (huppés, hirondelles, et même perdrix et canepetières dont les jeunes se nourrissent surtout d'insectes en été) ainsi que chez les batraciens et les lézards.

Quant aux mammifères, comme les lièvres, ils continuent à payer un lourd tribut si on en juge par une récente hécatombe occasionnée dans la campagne poitevine par l'épandage de **rodenticides anticoagulants** dont l'emploi est très délicat et qui étaient destinés à l'élimination de campagnols soupçonnés de dégâts dans des champs de carottes ...

Ainsi **les pesticides vont également toucher d'autres organismes que ceux visés au départ**, soit de manière immédiate et directe, soit de manière insidieuse, chronique et avec effet différé par contamination de la chaîne alimentaire ou par accumulation dans les sols et les eaux souterraines et de ruissellement. Il est grand temps de réagir et de demander aux agriculteurs de réduire les pratiques polluantes et d'y substituer des méthodes alternatives à la fois plus respectueuses de la richesse de la biodiversité et plus économes en intrants.

Jean-Luc DENIS

responsable du service des Jardins
MELLE

Commune de Melle

42000 habitants - 976 hectares

Deux fleurs au concours des villes et villages fleuris

Responsable du service des jardins : DENIS Jean-Luc

Dix jardiniers, un apprenti

Surface à entretenir : 25 ha + 13 ha de terrains fonciers.

Un Chemin de la Découverte : arboretum en ligne dédié aux feuillus du monde entier sur plus de 6 km, 1200 taxons, 9 collections agréées par le CCVS (bouleaux, charmes, frênes, groseilliers, marronniers, micocouliers, saules, sorbiers, tilleuls).

La commune de Melle fait des efforts depuis plusieurs années pour réduire l'utilisation des pesticides. Elle a également opté pour de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement.

En premier lieu les insecticides et les fongicides ont été proscris de toute utilisation depuis plus de 4 ans.

Les herbicides sont utilisés avec parcimonie sur le chemin de la découverte (2 traitements par ans avec un désherbant PJT).

A Melle nous pratiquons la gestion différenciée :

- Les zones de prestige sont fleuries et tondues régulièrement. Nous paillons les massifs systématiquement avec du chanvre pour limiter l'arrosage et réduire considérablement l'apparition des adventices.
- Le Chemin de la Découverte ainsi que les massifs d'arbustes et de vivaces sont paillés avec du BRF (Bois Raméal Fragmenté) qui produit les mêmes résultats mais qui en plus aggrave les sols.
- Les zones naturelles sont laissées beaucoup plus libres. Les prairies s'y développent à l'écart de toute intervention humaine, hormis le traçage de circulations à la tondeuse, permettant ainsi aux gens de les traverser sans les abîmer, mais également de s'en approcher pour en observer la faune et la flore. En fin de saison, ces prairies sont fauchées et le foin est exporté pour faciliter l'installation de nouveaux hôtes.

Notre gros souci c'est le désherbage de la voirie. Nous sous-traitons pour le moment cette mission auprès d'une entreprise agréée, mais malgré ses efforts pour réduire les quantités de désherbants, on ne peut pas être satisfait.

Les solutions mises en œuvre à Melle fonctionnent assez bien. Le désherbage des massifs fleuris est devenu, grâce au paillage, tout à fait supportable. L'utilisation du BRF semble tenir ses promesses, bien que son utilisation soit encore toute récente.

A l'avenir nous comptons passer à zéro phytosanitaire d'ici la fin de ce mandat. Pour cela plusieurs pistes vont être suivies (désherbage thermique, gaz ?vapeur ?balayage ? plusieurs de ces techniques ?).

Les moyens utilisés pour payer l'entreprise de désherbage et l'achat des herbicides serait affecté à employer des gens pour mettre en œuvre ces techniques alternatives. Une communication auprès de la population sera mise en place pour l'inciter à entretenir leurs trottoirs et caniveaux.

On peut également prévoir l'engazonnement des allées du Chemin de la Découverte pour que l'entretien se limite à de la tonte.

LE CONTEXTE

La France, 3^e utilisateur mondial de pesticides, premier utilisateur d'Europe avec 34% des quantités totales de l'Union, en consomme 76 100 tonnes par an (donnée 2004). Le Poitou-Charentes est dans la moyenne nationale pour sa consommation.

Ces 76 100 tonnes de substances actives se répartissent en fongicides (49%), herbicides (34%), insecticides 3% et produits divers 14%.

Il existe encore 520 substances actives homologuées entrant dans la composition de près de 3000 spécialités commerciales utilisées en agriculture.

En France, en 2006, les ministères chargés de la consommation, de la santé, de l'agriculture et de l'écologie ont mis en place un plan interministériel destiné à réduire les risques liés aux pesticides. Ce plan avait pour objectif de réduire de 50% les usages des substances les plus dangereuses d'ici 2009; il est décliné au niveau régional en Poitou-Charentes.

Récemment, en septembre dernier, le gouvernement a dévoilé un plan supplémentaire pour réduire de moitié « si possible » d'ici 2018 l'usage des pesticides en France, se fondant sur les conclusions rendues en mai 2008 par les experts mandatés par le Grenelle de l'environnement.

Il est désormais avéré que la pollution par les pesticides est catastrophique par ses conséquences sur les milieux, la biodiversité et la santé humaine.

Les pesticides contaminent l'environnement. Ils contaminent les eaux à l'état naturel ; une enquête du journal « Que choisir » sur le plan national a révélé pour la 1^e fois en 1989 la présence de pesticides au delà des normes en vigueur dans l'eau du robinet et particulièrement à Poitiers et autres lieux de la région.

En Poitou-Charentes les études menées depuis 10 ans par le GRAP (Groupe régional d'action pour la réduction des pesticides en Poitou-Charentes, récemment rebaptisé après avoir eu comme nom d'origine groupe régional d'action contre la pollution par les produits d'origine phytosanitaires) ont permis de développer les mesures de pesticides dans les rivières et les nappes.

Tous les cours d'eau suivis dans la région présentent une contamination à des degrés divers. Sur la période 1999-2005 et sur l'ensemble des 46 stations de mesure, 84 substances actives ou métabolites ont été quantifiées au moins une fois. La moitié d'entre elles a été retrouvée ponctuellement.

Pour les eaux souterraines, dans notre région, la contamination reste très majoritairement liée aux triazines avec en premier lieu l'atrazine déséthyl.

23% des captages d'eau potable en 2005 présentent un taux initial de pesticides avant traitement supérieur à la norme de 0,1 µg/l. La Charente-Maritime est le département le plus touché.

Les pesticides se retrouvent tout naturellement dans l'alimentation humaine : légumes, fruits, céréales, produits céréaliers, produits transformés.

Ils contaminent l'air et le sol : ATMO Poitou-Charentes effectue des mesures de pesticides dans l'air depuis 2001 sur une série de sites diversifiée.

La quasi totalité des pesticides recherchés et détectés dans l'air en zone urbaine provient d'utilisations agricoles.

En milieu fermé tel que les serres horticoles, les concentrations en pesticides sont très fortes, parfois jusqu'à une semaine et plus après le traitement.

Les pesticides dans le sol touchent bactéries, champignons, algues, vers de terre, et insectes, entraînant une nocivité certaine sur la fertilité des sols.

Les pesticides portent une atteinte mortelle à la biodiversité. Souvenons-nous du livre emblématique « Le printemps silencieux » de Rachel Carson en 1968 .

L'emploi des pesticides contribue à expliquer la chute récente et brutale d'espèces d'oiseaux, d'amphibiens et d'insectes. En France depuis 1990 la chute moyenne des effectifs d'oiseaux des milieux agricoles est de 30%.

Un exemple : le célèbre glyphosate tue de la même manière coccinelles, guêpes, parasites, scarabées, larves d'amphibiens.

Les pesticides sont des produits dangereux pour la santé humaine; leurs effets certains sont encore cependant mal connus.

L'exposition des hommes aux pesticides s'effectue par le sol, l'eau, l'air, les aliments.

Différentes études épidémiologiques américaines, européennes et françaises révèlent une surmortalité chez les agriculteurs par certaines formes de cancers – tumeurs du cerveau, de la prostate. Des présomptions sont portées sur d'autres pathologies : troubles neurodégénératifs et de la reproduction, problèmes de stérilité, effets hématologiques.

L'ACTION DE LA REGION POITOU-CHARENTES LE PLAN REGIONAL DE REDUCTION DE PESTICIDES

Plus de 91% des pesticides sont utilisés dans le cadre des activités agricoles. Pour le reste, il s'agit de l'utilisation des consommateurs dans leur jardin et maison, des collectivités locales, de la DDE et la SNCF.

- La Région est partie prenante, aux côtés de l'Etat, sur les conditions de réalisation des objectifs visés et s'investit fortement dans le fonctionnement du GRAP
 - **14 juin 2006 : la Région demande une prestation d'audit sur les travaux du GRAP 2000-2006**
 - 25 Septembre 2006 : première synthèse interne au GRAP sur les actions réalisées depuis 1997
 - 18 Septembre 2006 : décision de la Commission Permanente de Financement l'audit
 - mars 2007 : rapport final de l'Audit sur l'élaboration de projet stratégique du GRAP Poitou-Charentes
 - 18 juin 2007 : présentation du projet de Plan régional de Réduction des Pesticides à la Commission n°4 – Environnement – Eau – Tourisme

- 27 juin 2008 Forum participatif sur la réduction de pesticides pas les collectivités
- **28 juin 2007 : adoption en séance plénière du GRAP des orientations du Plan Régional de Réduction des Pesticides**

Les objectifs pris en charge par la Région

- En cohérence avec les priorités régionales exprimées par le soutien à l'agriculture biologique et en faveur de la biodiversité, la Région prévoit de suivre plus particulièrement les 7 objectifs ci-dessous du Plan régional pour lesquels elle est retenue comme pilote-référent :

Objectif 6- Promouvoir les techniques alternatives ou complémentaires à la lutte chimique en zones non agricoles (voiries, espaces verts)

Objectif 7- Promouvoir les équipements en zones non agricoles permettant de réduire les pollutions ponctuelles

Objectif 9- Soutenir le développement et la structuration de l'agriculture biologique

Objectif 15- Engager des démarches partenariales avec les organismes professionnels non agricoles (Distributeurs, Collectivités, Entreprises ...)

Objectif 23- Sensibiliser élus et responsables techniques des collectivités et mettre en oeuvre des formations sur les alternatives et les bonnes pratiques auprès des agents publics assurant l'entretien des voiries et des espaces verts.

Objectif 24- Organiser, développer et coordonner les actions de sensibilisation des utilisateurs amateurs de pesticides

Objectif 25- Développer le suivi des pesticides dans l'air et structurer l'effort de connaissance

La Méthode d'action de la Région

- **Impulser et proposer** : en tant que pilote référent, la Région doit coordonner les groupes de travail sur les 7 objectifs cités, proposer les documents de base, analyser et mettre en forme les propositions, présenter les outils de mise en oeuvre des actions décidées.
- **Mettre en oeuvre** : pour la part qui lui revient, la Région aura à s'investir dans des actions concrètes : organisation d'évènements, relations avec les services ou structures chargées de la réalisation.
- **Animer** : du partenariat étroit établi sur le sujet avec l'Etat, la Région fait partie de la cellule d'animation du GRAP pour les 31 objectifs du Plan Régional.

Enquête sur la pratique d'utilisation des pesticides dans les collectivités

Dans le cadre d'un travail de stage, un questionnaire a été envoyé le 29 février par la Région aux Maires du Poitou-Charentes. L'enquête auprès des 1466 communes de la région montre une forte préoccupation générale sur la gestion des pesticides : 70% de réponses; des méthodes alternatives au désherbage chimique utilisées par près de 300 communes, une forte demande d'informations.

Pour plus d'informations, consulter le site :

<http://www.poitou-charentes.fr/fr/exergue/forums-participatifs/eau/pesticides.dml>

